



Schéma de Cohérence Territoriale Nord Meurthe-et-Mosellan

BILAN DE LA CONCERTATION

Annexe à la délibération du comité syndical
du syndicat mixte du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan du 27 février 2013,
portant sur le bilan de la concertation
réalisée au cours de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale.



www.scotnord54.org

Syndicat Mixte du SCOT Nord Meurthe et Mosellan

Correspondance : Monsieur le Président, Mairie de Briey - Place de l'Hôtel de Ville – 54150 BRIEY
Tel : 03 82 47 16 32 (présidence) 03 82 45 21 55 (direction)- Email : arnaud.pinna@paysbassinbriey.fr
Web : www.scotnord54.org

Siège : Communauté de communes du Pays Audunois- 71 route de Briey- 54560 AUDUN LE ROMAN

SOMMAIRE

	Page
1 - ORGANISATION DE LA CONCERTATION	3
Le cadre réglementaire	3
Les modalités de concertation arrêtées par le comité syndical	3
2 - MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION	4
2.1 - LA CONCERTATION AVEC LES ELUS	4
Les réunions plénières	4
Les ateliers et commissions de travail thématiques	5
Les réunions d'information devant les conseils communautaires	8
Les contributions des territoires sur le PADD et le DOO	9
Document questions/réponses	9
Le comité stratégique	9
Le comité technique	10
L'enquête prospective	10
Les documents mis à disposition des élus	11
2.2 - LA CONCERTATION AVEC LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES, LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET LA SOCIETE CIVILE	11
L'association aux travaux d'élaboration du SCoT	11
Le comité de pilotage	12
Les réunions techniques spécifiques	13
Les contributions des partenaires	13
2.3 - LA CONCERTATION AVEC LA POPULATION	14
Les informations sur Internet	14
Les informations dans la presse	15
Les documents et brochures d'information	16
Les panneaux d'exposition	16
Les registres de concertation	16
Les réunions publiques	17
Bilan de la concertation	20
ANNEXE : délibération du comité syndical du 3 février 2010	21

1 – ORGANISATION DE LA CONCERTATION

LE CADRE REGLEMENTAIRE :

Le syndicat mixte du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan a engagé la procédure d'élaboration du schéma de cohérence territoriale par délibération du comité syndical le 3 février 2010 (cf. annexe).

Cette délibération, conformément aux articles L.122-4 et L.300-2 du Code de l'Urbanisme, précise les modalités de concertation mises en œuvre par le syndicat mixte durant toute la durée d'élaboration du projet.

Cette concertation vise à informer les élus locaux, les partenaires institutionnels, les associations locales concernées et les habitants des travaux produits par le syndicat mixte, afin qu'ils puissent en prendre connaissance et faire part de leurs observations.

LES MODALITES DE CONCERTATION ARRETEES PAR LE COMITE SYNDICAL :

La délibération du 3 février 2010 a fixé les modalités de concertation suivantes :

- La tenue d'un ou plusieurs séminaires avec les élus du territoire,
- La production de documents papier synthétiques à l'attention des collectivités membres du syndicat mixte, pouvant être repris dans des bulletins d'information communaux ou intercommunaux.
- La mise en ligne sur Internet d'informations relatives au SCoT.
- L'information de la population par des articles dans la presse locale, par une exposition dédiée et par des réunions publiques.
- La possibilité de transmettre des observations par voie postale à l'adresse du syndicat mixte, ou par voie électronique via une adresse dédiée.
- La mise en place d'un registre de concertation au siège du syndicat mixte et aux sièges des collectivités membres du syndicat mixte.

Le présent document tire le bilan de la concertation organisée dans ce cadre, en application de l'article R.122-9 du Code de l'Urbanisme.



2 – MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION

2.1 – LA CONCERTATION AVEC LES ELUS

Le syndicat mixte du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan, au-delà des modalités de concertation définies le 3 février 2010, a mis en place dès le démarrage des travaux un certain nombre d'outils et de rencontres à l'attention des élus du comité syndical, et des élus communaux ou intercommunaux des collectivités membres.

Beaucoup de réunions de travail ont par ailleurs permis aux élus d'échanger avec les partenaires institutionnels du SCoT (notamment les personnes publiques associées) ainsi qu'avec des représentants de la société civile.

Le syndicat mixte s'est également doté d'une **feuille de route** pour l'élaboration du SCoT, dès juin 2010. Elle détaille le planning du SCoT, les modalités de concertation et le contenu des travaux. Elle a fait l'objet d'actualisations en décembre 2010, décembre 2011 et décembre 2012.

Les réunions plénières

Les réunions plénières organisées par le syndicat mixte se sont appuyées sur **le comité syndical**, composé de 63 délégués titulaires et 63 délégués suppléants (au 31 décembre 2013). Elles ont été parfois élargies aux représentants des personnes publiques associées (PPA), et aux élus des conseils municipaux et communautaires membres du syndicat mixte.

(t+s = titulaires et suppléants)

Date	Lieu	Composition	Objet
15/06/2010	Longwy	Comité syndical	- La feuille de route du SCoT. - L'InterSCoT en Lorraine.
09/11/2010	Audun-le-Roman	Comité syndical (t+s) Elus des conseils communautaires des huit intercommunalités et des communes isolées.	- Les enjeux de l'élaboration du SCoT. - L'impact de la réforme territoriale. - L'articulation avec les autres échelons administratifs territoriaux.
08/12/2010	Briey	Comité syndical	- Actualisation de la feuille de route.
10/02/2011	Mancieulles	Comité syndical (t+s) Maires. PPA. Conseil de développement du pays de Briey.	- Conférence : - Présentation du pré-diagnostic du SCoT. - Débat sur les enjeux du territoire. - Méthodologie et calendrier.
14/12/2011	Briey	Comité syndical	- Actualisation de la feuille de route.
29/06/2012	Briey	Comité syndical (t+s) PPA. Société civile (inscrits aux ateliers diagnostic).	- Séminaire de prospective « quelle vision pour le SCoT en 2032 ? les différents scénarios ». - Résultat de l'enquête prospective. - Présentation et débat autour de 4 scénarios d'aménagement.
02/07/2012	Audun-le-Roman	Comité syndical	- Préparation des travaux du PADD : conclusion du séminaire prospectif et esquisse du scénario d'aménagement choisi.
19/12/2012	Briey	Comité syndical	- Actualisation de la feuille de route. - Retour sur les acquis de la prospective et la préparation du PADD.

Date	Lieu	Composition	Objet
14/03/2013	Conflans-en-Jarnisy	Comité syndical	- Préparation des commissions thématiques pour le PADD et le DOO.
26/06/2013	Landres	Comité syndical (t+s)	- Information sur l'état d'avancement du SCoT : Remise du pré-PADD Conclusions des commissions transversales Calendrier d'arrêt Point sur la concertation
26/09/2013	Audun-le-Roman	Comité syndical (t+s)	- Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
17/12/2013	Audun-le-Roman	Comité syndical (t+s)	- Débat sur les grandes orientations du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Les ateliers et commissions de travail thématiques

Chaque grande phase de l'élaboration du SCoT (diagnostic, prospective, PADD+DOO) a fait l'objet de réunions de travail spécifiques, animées par l'agence d'urbanisme. Elles avaient pour objectif de construire étape par étape le contenu des principaux documents du SCoT (diagnostic, état initial de l'environnement, PADD, DOO).

Phase diagnostic :

4 ateliers thématiques se sont réunis de mars à octobre 2011. Dotés d'un président et d'un rapporteur, ils étaient ouverts aux élus du comité syndical, aux représentants des personnes publiques associées (Etat, Conseils Généraux, Conseil Régional, chambres consulaires, représentants des Etats et régions frontalières, SCoT voisins, PNRL, SITRAL...), ainsi qu'à d'autres partenaires issus de la société civile (bailleurs sociaux, SOVAB, notaire, agent immobilier, syndicats de salariés, collectif de défense des communes minières, EPFL, CAUE, Conservatoire des Sites Lorrains, ADEME, Barisien, FNAUT, ADV-CLCV, SNCF, RFF, FCPE, IUT de Longwy, OREFQ, association SOLAN...)

- 182 personnes se sont inscrites aux ateliers, dont 60 élus. Plus de 130 personnes ont participé à au moins une réunion.
- Taux moyen de participation par réunion : 55%, soit entre 15 et 25 participants par réunion, pour un total de 14 réunions.
- Chaque atelier a fait l'objet d'un compte-rendu (actes), mis en ligne sur Internet.

Atelier 1 : Mobilité et déplacements		
Date	Lieu	Objet
29/03/2011	Audun-le-Roman	- Données générales sur la mobilité. - Témoignages : CETE de l'Est, CEPS/INSTEAD.
10/05/2011	Longwy	- Impact du transport routier. - Témoignages : Terminal Container ATHUS, Greenpeace Luxembourg.
22/06/2011	Longuyon	- Alternatives à l'automobile, vers une mobilité durable. - Témoignages : Conseil Régional (TER), Pays de Briey (AOTU).
04/10/2011	Mancieulles	- Synthèse des ateliers. - Enjeux identifiés.



Atelier 2 : Habitat et équipements		
Date	Lieu	Objet
05/04/2011	Longwy	- Parc logement et marché immobilier, vision partagée. - Témoignages : Fedeli Immobilier, MMH.
19/05/2011	Piennes	- Vers un habitat durable. - Témoignages : CAL 54, CAUE.
13/07/2011	Briey	- Concilier démographie, équipements et services. - Témoignages : ORSAS, IUT de Longwy.
06/10/2011	Pierrepont	- Synthèse des ateliers. - Enjeux identifiés.

Atelier 3 : Aménagement et environnement		
Date	Lieu	Objet
19/04/2011	Homécourt	- Nuisances, pollution, risques : un territoire contraint ? - Témoignages : Collectif de défense des communes minières, entreprise Barisien.
31/05/2011	Conflans-en-Jarn.	- Gestion et préservation des ressources : l'eau et l'énergie. - Témoignages : Agence de l'Eau, CC2R (éolien).
05/07/2011	Longwy	- Les espaces naturels du SCoT. - Témoignages : Ateliers des Territoires, Ateliers des Paysages.
06/10/2011	Pierrepont	- Synthèse des ateliers. - Enjeux identifiés.

Atelier 4 : Développement économique		
Date	Lieu	Objet
21/04/2011	Briey	- Situation économique du SCoT. - Témoignages : ABBL (activité bancaire Luxembourg), OREFQ (formation).
09/06/2011	Audun-le-Roman	- Industrie et commerce. - Témoignages : SOVAB, CCI 54.
12/07/2011	Piennes	- Vers une économie durable, les leviers à disposition. - Témoignages : AGAPE, Chambre d'Agriculture.
04/10/2011	Mancieulles	- Synthèse des ateliers. - Enjeux identifiés.

Phase prospective :

Le séminaire de prospective du 29 juin 2012 a permis aux personnes présentes, à l'issue de la présentation des scénarios d'aménagement, de participer à **quatre ateliers thématiques**, qui ont fait l'objet de restitution par les rapporteurs d'ateliers en fin de journée. Des comptes-rendus (actes) ont ensuite été produits et mis en ligne sur Internet.

Les quatre ateliers ont bénéficié d'une présentation des quatre scénarios d'aménagement, passés au filtre de chaque thématique.

Atelier 1 : Environnement, cadre de vie et utilisation de l'espace.

Atelier 2 : Infrastructures et déplacements

Atelier 3 : Armature territoriale, habitat et politique foncière.

Atelier 4 : Economie, commerces et zones d'activité.

Phase PADD/DOO :

Le syndicat mixte du SCoT a fait le choix d'une conception en parallèle du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Sur la base d'un scénario central esquissé en séminaire de prospective et en comité syndical, puis affiné en comité stratégique, l'agence d'urbanisme a produit une ossature pour le PADD et le DOO, avec de grandes orientations à arbitrer. C'est ce travail d'arbitrage qui a été confié aux **trois commissions transversales** créées à cet effet.

Elles se sont réunies de février à juin 2013, présidées par des Vice-présidents du syndicat mixte.

Elles étaient composées d'élus issus du comité syndical, de représentants des personnes publiques associées, et de techniciens des collectivités du territoire. Les débats sur chaque orientation impliquaient l'ensemble des participants, mais les votes d'arbitrage ne concernaient que les élus.

Au final, 40 élus et 30 techniciens issus des PPA et des collectivités ont participé aux 10 réunions de commissions (3h/commission en moyenne).

Les travaux présentés en commissions ont été mis en ligne en continu sur Internet.

Commission 1 : Equilibres et spatialisation		
Date	Lieu	Objet
13/03/2013	Herserange	- Présentation du scénario retenu. - Hypothèses démographiques et économiques. - Mixité sociale et générationnelle.
09/04/2013	Doncourt-les-Conflans	- Retour sur les travaux des autres commissions. - Réhabilitation du parc existant. - Niveaux de services et d'équipements.
04/06/2013	Pierrepont	- Objectifs de desserte en transports collectifs et organisation des réseaux. - Accès au réseau numérique et équipements. - Niveaux de services et d'équipements. - Vitalité des centres.

Commission 2 : Attractivité et positionnement		
Date	Lieu	Objet
21/02/2013	Conflans-en-Jarnisy	- Présentation du scénario retenu. - Hypothèses démographiques et économiques. - Espaces de développement économique prioritaires.
21/03/2013	Briey	- Retour sur les travaux des autres commissions. - Identité économiques, filières d'excellence. - Organisation de l'accueil économique : schéma d'accueil des zones d'activités.
11/04/2013	Réhon	- Retour sur les travaux des autres commissions. - Economie touristique. - Economie agricole.
06/06/2013	Jarny	- Grands équipements. - Grandes infrastructures. - Urbanisme commercial et ZACOM.

Commission 3 : Empreinte écologique et cadre de vie		
Date	Lieu	Objet
02/04/2013	Landres	- Présentation du scénario retenu. - Hypothèses démographiques et économiques. - Protection et mise en valeur des paysages.
07/05/2013	Audun-le-Roman	- Retour sur les travaux des autres commissions. - Préservation des ressources naturelles. - Continuités écologiques.
28/05/2013	Longuyon	- Patrimoine écologique et ressources naturelles. - Pollution et nuisances. - Prévention des risques et attractivité.

Les réunions d'information devant les conseils communautaires

A l'issue des travaux de diagnostic en 2012, puis à l'issue de la production du PADD en 2013, il a été proposé à chaque communauté de communes d'accueillir le directeur du syndicat mixte du SCoT et le chef de projet SCoT de l'agence d'urbanisme afin de présenter devant leur bureau ou leur conseil communautaire l'avancement des travaux.

Lors de la **phase diagnostic**, il s'agissait de partager le regard porté sur le territoire et les premiers enjeux identifiés.

Lors de la **phase PADD+DOO**, les intercommunalités étaient invitées à produire une **contribution au PADD**, la présentation devant les élus intercommunaux devant les aider à formuler leur avis.

A chaque fois, des documents étaient préalablement mis en ligne sur Internet. Une note de synthèse était par ailleurs remise aux élus.

Présentation Diagnostic et enjeux		
28/02/2012	Longwy	Conseil communautaire CCAL
29/02/2012	Homécourt	Conseil communautaire CCPO
08/03/2012	Jarny	Conseil communautaire CCJ
12/03/2012	Saint-Jean-les-Longuyon	Conseil communautaire CCPL
15/03/2012	Audun-le-Roman	Conseil communautaire CCPA
21/03/2012	Briey	Conseil communautaire CCPB
22/03/2012	Joudreville	Conseil communautaire CC EPCI BL
29/03/2012	Pierrepont	Conseil communautaire CC2R

Présentation PADD et DOO		
03/04/2013	Homécourt	Commission aménagement CCPO
04/04/2013	Jarny	Bureau + maires CCJ
03/06/2013	Villers-la-Chèvre	Conseil communautaire CC2R
27/06/2013	Briey	Bureau CCPB
28/06/2013	Audun-le-Roman	Bureau CCPA
04/07/2013	Auboué	Conseil communautaire CCPO
05/07/2013	Jarny	Bureau CCJ
20/08/2013	Briey	Bureau CCPB
23/10/2013	Longwy	Commission aménagement CCAL
10/01/2014	Briey	Réunion ZA stratégiques CCPB CCJ CCPO CCAL
16/01/2014	Jarny	Conseil communautaire CCJ

Les contributions des territoires sur le PADD et le DOO

En complément des réunions d'information auprès des conseils communautaires, le syndicat a invité par courrier le 23 mai 2013 les communautés de communes à produire des contributions écrites sur le projet de PADD (sur la base de documents de travail intermédiaires), dans l'optique du débat sur les orientations du PADD programmé en comité syndical le 26 septembre 2013 (en application de l'article L.122-7 du Code de l'Urbanisme).

Des contributions ont également concerné le DOO. La plupart des points ont fait l'objet d'arbitrages en comité stratégique (voir ci-dessous).

Liste des contributions :

- Communauté de communes du pays de Briey (CCPB) : 18/09/2013.
- Communauté de communes de l'EPCI du bassin de Landres (EPCI BL) : 23/09/2013, 10/12/2013, 10/01/2014.
- Communauté de communes du Jarnisy : 26/09/2013 (+ Ev. DIDIER : 26/09/2013 et 15/11/2013).
- Communauté de communes du pays Audunois : 08/10/2013, 10/12/2013 (+ CRUSNES : 11/12/2013).
- Secteur de Longuyon (syndicat du pays de Charency-Vezin) : 21/09/2013 (+ JF. MARIEMBERG : 14/01/2014).
- Communauté de communes de l'agglomération de Longwy : 07/10/2013.

Document questions/réponses

Le syndicat mixte a mis en place à partir mai 2013 **un système de questions/réponses** sur le PADD et le DOO : les élus et les techniciens des collectivités formulaient par écrit une question, et l'agence d'urbanisme et le syndicat mixte y répondaient, en diffusant cette réponse aux élus du comité syndical, ainsi qu'aux membres du comité stratégique et du comité technique.

Seules 4 questions ont été formulées : 2 de l'EPCI du bassin de Landres, 2 de la commune d'Allondrelle-la-Malmaison.

Le comité stratégique

La feuille de route du SCoT instaurée par le syndicat mixte a prévu la tenue d'un comité stratégique aux principales étapes de l'élaboration du SCoT, afin de **faciliter les arbitrages** et l'avancée des travaux. Cette instance rassemble les élus du bureau syndical, les maires des communes identifiées dans le diagnostic comme pôles de services intermédiaires ou supérieurs et pôles d'emplois, et les présidents des communautés de communes.

Rassemblant 19 élus au total, le comité stratégique s'est réuni 8 fois, pour une demi-journée de travail.

Réunions du comité stratégique		
Date	Lieu	Objet
08/11/2011	Mancieulles	- Diagnostic.
08/12/2011	Pierrepont	- Diagnostic, méthodologie PADD.
29/11/2012	Mancieulles	- Prospective, hiérarchisation des enjeux.
05/12/2012	Pierrepont	- Prospective, hiérarchisation des enjeux, validation du scénario choisi.
16/05/2013	Briey	- Premières orientations du PADD
10/10/2013	Landres	- Finalisation du PADD, analyse des contributions.
14/11/2013	Audun-le-Roman	- Finalisation du PADD, analyse des contributions.
20/11/2013	Briey	- Analyse du DOO.

Le comité technique

Un comité technique a été créé par le syndicat mixte. IL est composé de deux techniciens par communauté de communes, du directeur du syndicat mixte et du directeur de l'agence d'urbanisme. Outre l'analyse des dossiers de demande de dérogation à la règle d'urbanisation limitée (L.122-2 du code de l'urbanisme), préparant ainsi l'avis du bureau syndical, cette instance était chargée de faciliter la diffusion des travaux du SCoT auprès de chaque intercommunalité.

Rassemblant 19 techniciens, le comité technique s'est réuni 11 fois.

Réunions du comité technique		
Date	Lieu	Objet
30/11/2010	Briey	- Feuille de route du SCoT.
08/02/2011	Briey	- Présentation pré-diagnostic.
06/05/2011	Briey	- Bilan ateliers, examen du porter à connaissance Etat.
22/09/2011	Briey	- Retour ateliers, état d'avancement du diagnostic.
30/11/2011	Briey	- Etat d'avancement du diagnostic.
25/04/2012	Briey	- Préparation de l'enquête prospective.
24/09/2012	Jarny	- Conclusions des travaux sur la prospective.
14/02/2013	Briey	- Préparation des commissions PADD/DOO.
21/05/2013	Briey	- Analyse de la première version PADD.
13/09/2013	Briey	- Contributions des intercommunalités au PADD.
09/12/2013	Briey	- Analyse du DOO.

L'enquête prospective

Afin de préparer le séminaire de prospective du 29 juin 2012, visant à définir le scénario d'aménagement du SCoT à 20 ans, et à alimenter le projet politique transcrit dans le PADD, il a été décidé de lancer une ambitieuse **enquête prospective**.

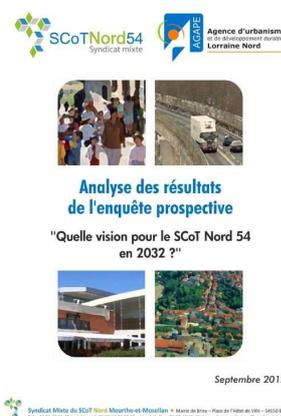
Celle-ci s'est déroulée en de mi-mai à mi-juin 2012. Elle a été transmise à près de 400 personnes, avec la possibilité de répondre par voie électronique (formulaire PDF actif) ou par courrier :

- Les élus des conseils communautaires des huit communautés de communes
- Les représentants des personnes publiques associées,
- Les participants aux ateliers thématiques de la phase diagnostic issus de la société civile.

130 questionnaires ont été collectés en retour, soit un taux de réponse très satisfaisant de 30% : 114 questionnaires d'élus, et 16 questionnaires issus des personnes publiques associées ou de la société civile.

L'enquête était basée sur le principe de l'Abaque de Régnier, les participants étant invités à prendre position sur 27 affirmations qualifiant le territoire en 2032, en matière de déplacements, d'habitat, d'économie, de démographie, d'équipements structurants... Pour chaque affirmation, le participant précisait son degré d'adhésion : de « tout à fait d'accord » à « pas du tout d'accord », voire « pas d'avis », avec la possibilité de justifier son choix.

Les résultats de l'enquête ont été présentés lors du séminaire du 29 juin 2012. Un rapport de synthèse a été produit en septembre 2012, mis en ligne sur Internet et diffusé auprès des communautés de communes.



Les documents mis à disposition des élus

Feuille de route (actualisée 2010, 2011 et 2012)
Pré-diagnostic
Support et actes des ateliers diagnostic
Diagnostic
Etat Initial de l'environnement (EIE)
Synthèse du diagnostic et de l'EIE
Porter à connaissance de l'Etat (original et actualisé)
Avis de cadrage préalable DREAL
Diagnostic agricole
Bilan carbone
Synthèse sur les enjeux issus du diagnostic
Présentation des 4 scénarios d'aménagement
Actes des ateliers prospective
Résultat de l'enquête prospective
Ossature de PADD
Ossature de DOO
Supports des commissions PADD/DOO
Base de données des zones d'activités économiques
Synthèse des travaux des commissions PADD/DOO
Bulletins d'information PériSCoT (02/2011 et 02/2012)
Projet de PADD (plusieurs versions de travail)
Projet de DOO (plusieurs versions de travail)



Ces documents ont été remis aux élus du territoire au fur et à mesure de leur production via le comité syndical, via leur collectivité d'origine (commune, communauté de communes), et/ou via un téléchargement sur les sites Internet de l'agence d'urbanisme (pages dédiées depuis juin 2009), du Pays du bassin de Briey (pages dédiées depuis avril 2009), du syndicat mixte du SCoT nord 54 (créé en mai 2013).

2.2 – LA CONCERTATION AVEC LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES, LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET LA SOCIETE CIVILE

L'association aux travaux d'élaboration du SCoT

La délibération du 3 février 2010 relative à la concertation, qui a fait l'objet des mesures légales de publicité et d'affichage en vigueur, a été notifiée conformément au code de l'urbanisme (article L.122-7 en vigueur au moment de la délibération), aux institutions suivantes :

- AU PREFET DE LA REGION LORRAINE,
- AU PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE,
- AU PREFET DE MEUSE,
- AU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE,
- AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE,
- AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE MEUSE,
- AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE MOSELLE,
- AU PRESIDENT DES AUTORITES ORGANISATRICES DE TRANSPORTS URBAINS INTERVENANT SUR UN PTU COUVRANT MEME PARTIELLEMENT LE PERIMETRE DU SCOT,
- AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE,
- AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE,
- AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES METIERS DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE,
- AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MEUSE,
- AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MEUSE,

- AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES METIERS DE LA MEUSE,
- AUX PRESIDENTS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES INTEGREES DANS LE PERIMETRE DU SCOT,
- AUX MAIRES DES COMMUNES INTEGREES DANS LE PERIMETRE DU SCOT,
- AU PRESIDENT DU PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE,
- AU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DU PAYS DU BASSIN DE BRIEY,
- AU PRESIDENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU BASSIN DE BRIEY,
- AU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DU POLE EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT,
- AUX PRESIDENTS DES SCOT DE L'AGGLOMERATION DE METZ, DE L'AGGLOMERATION DE THIONVILLE, DU SUD MEURTHE-ET-MOSELLE,
- AUX PRESIDENTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE VOISINS COMPETENTS EN MATIERE D'HABITAT, D'URBANISME, DE DEPLACEMENT, D'AMENAGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT,
- AUX PRESIDENTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES LUXEMBOURGEOISES ET BELGES LIMITROPHES AU PERIMETRE DU SCOT NORD MEURTHE-ET-MOSELLE, COMPETENTES EN MATIERE D'HABITAT, D'URBANISME, DE DEPLACEMENT, D'AMENAGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT.

En retour, la chambre d'agriculture de Meuse et la Région belge de Wallonie ont expressément signifié par courrier leur souhait d'être associées à la démarche.

Les représentants des personnes publiques associées et de la société civile ont participé dès l'origine aux travaux d'élaboration du SCoT (cf. point 2.1 sur la concertation avec les élus). Ce fut le cas notamment lors :

- Des réunions plénières,
- Des ateliers thématiques de la phase diagnostic,
- Du séminaire de prospective avec les ateliers,
- De l'enquête prospective,
- Des commissions de la phase PADD/DOO.

Par ailleurs, comme pour les élus, l'ensemble des documents relatifs aux travaux du SCoT étaient mis à disposition des partenaires institutionnels et des représentants de la société civile.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage instauré par le syndicat mixte a pour objet de permettre l'échange des points de vue entre personnes publiques associées aux différentes phases du SCoT. Il est composé de :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle	Syndicat Mixte du SCoT de l'Agglomération Messine
Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine (DREAL)	Syndicat Mixte du SCoT de l'Agglomération de Thionville
Direction des Territoires de Meurthe-et-Moselle (DDT)	Communauté de communes du Pays de Longuyon (CCPL)
Conseil Régional de Lorraine	Communauté de communes des Deux Rivières(CC2R)
Conseil Général de Meurthe-et-Moselle	Communauté de communes du Pays Audunois (CCPA)
Conseil Général de Meuse	Communauté de communes de l'EPCI du bassin de Landres (EPCI)
Syndicat Mixte des Transports de l'Agglomération de Longwy (AOTU, SITRAL)	Communauté de communes du Pays de Briey (CCPB)
Communauté de communes de l'Agglomération de Longwy (PLH, CCAL)	Communauté de communes du Pays de l'Orne (CCPO)
Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL)	Communauté de communes du Jarnisy (CCJ)
Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle	Association du Pays du bassin de Briey
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Meurthe-et-Moselle	Province du Luxembourg belge (Belgique)
Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle	Service public de Wallonie (Région Wallone, Belgique)
Chambre de Commerce et d'Industrie de Meuse	Ministère de l'intérieur du Luxembourg (Luxembourg)
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meuse	Syndicat PROSUD (Luxembourg)
Chambre d'Agriculture de Meuse	Association des Maires de Meurthe-et-Moselle
Syndicat Mixte du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle	

Les membres du bureau syndical du syndicat mixte étaient également invités au comité de pilotage.

Les chambres consulaires et le Conseil Général de Meuse sont invités du fait de la présence de Bouligny, commune meusienne, au sein de l'EPCI du bassin de Landres.

Réunions du comité de pilotage		
Date	Lieu	Objet
24/02/2011	Briey	- Feuille de route du SCoT, recueil des attentes des PPA.
09/03/2012	Mancieulles	- Présentation diagnostic.
17/10/2013	Mancieulles	- Présentation du PADD.
05/12/2013	Mancieulles	- Présentation du DOO.

Les réunions techniques spécifiques

Des réunions spécifiques avec les partenaires ont été organisées, à leur demande ou à celle du syndicat mixte :

Date	Lieu	Partenaires	Objet
04/04/2011	Nancy	Chambre d'agriculture (assemblée générale)	Feuille de route SCoT nord 54
13/12/2011	Briey	CCI 54	Diagnostic et enjeux du SCoT
10/01/2012	Longwy	Chambre d'agriculture	Diagnostic agricole
09/03/2012	Mancieulles	CCI 54	Document d'aménagement commercial
22/05/2012	Briey	DDT 54	Diagnostic et EIE
26/06/2012	Nancy	Conseil Général 54 commission aménagement	Diagnostic et enjeux
28/08/2012	Nancy	InterSCoT (SCoTAM, SCoT Sud 54, SCoTAT, SCoTAS)	Etat d'avancement des SCoT lorrains
22/10/2012	Metz	Conseil Régional (président)	Articulation SCoT/Conseil Régional
29/01/2013	Briey	Conseil Régional	Compatibilité avec le SAGE
19/09/2013	Briey	DDT 54	Présentation PADD
29/10/2013	Briey	DDT 54	Contribution DDT 54/DREAL au PADD
07/11/2013	Nancy	Conseil Général 54	Echanges sur PADD et DOO
14/11/2013	Briey	Chambre d'agriculture	Echanges sur le DOO
29/11/2013	Briey	DDT 54	Contribution DDT 54/DREAL au DOO
17/12/2013	Nancy	DDT54 et chambre agriculture	DTA et ZAE de Beuvillers
17/12/2013	Nancy	CDCEA	Présentation enjeux et PADD/DOO
09/01/2014	Briey	DDT/DREAL Conseil Général Conseil Régional	Trame verte et bleue

Les contributions des partenaires

Les partenaires ont été sollicités à l'issue de chaque phase pour produire une contribution écrite (sur le diagnostic/état initial de l'environnement, sur le PADD, sur le DOO).

Les contributions au diagnostic et à l'état initial de l'environnement :

- Conseil Général : 25/06/2012.
- DDT/DREAL : 18/04/2012.
- Chambre d'agriculture : 20/03/2012.
- Conseil Régional : 14/02/2012.
- ONF : 07/01/2012.

Sur demande du syndicat mixte, la chambre d'agriculture a par ailleurs produit en octobre 2011 un diagnostic agricole, intégré dans le diagnostic général du SCoT.

Les contributions au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

- Conseil Général : 17/10/2013.
- Chambre d'agriculture : 04/10/2013.
- DDT/DREAL : 12/09/2013.

Les contributions au Document d'Orientation et d'objectifs (DOO) :

- CETE de l'Est : 23/10/2013.
- DDT/DREAL : 23/10/2013.
- Chambre d'agriculture : 14/11/2013.
- CCI 54 : 02/12/2013.
- Conseil Général : 11/12/2013.
- Conseil Régional : 17/01/2014.

Sur demande du syndicat mixte, la chambre de commerce et d'industrie 54 a produit en novembre 2013 une contribution détaillée sur le volet commerce du DOO et sur le document d'aménagement commercial (DAC).

2.3 – LA CONCERTATION AVEC LA POPULATION

Les informations sur Internet

www.paysbassinbriey.fr, rubrique Actions/SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan.

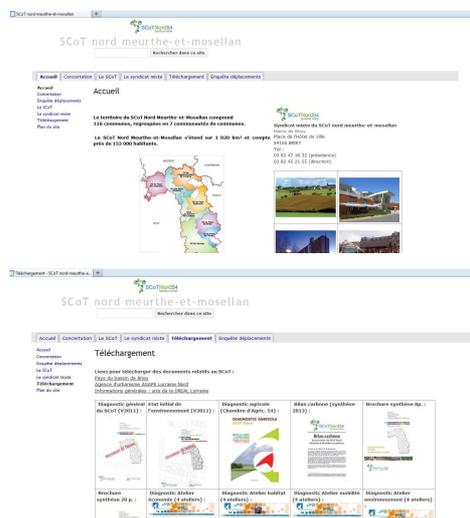
Le Pays du bassin de Briey dispose d'une page dédiée au SCoT Nord 54 sur son site Internet depuis avril 2009. L'espace de téléchargement de documents issus des travaux du SCoT est actif depuis décembre 2011 (dont une partie en espace réservé aux élus et partenaires institutionnels membres des ateliers et commissions de travail).

- Visites depuis avril 2009 (page SCoT) : 2 300
- Visites depuis décembre 2011 (page téléchargement) : 1 600

www.scotnord54.org

Le syndicat mixte du SCoT dispose de son propre site Internet depuis mai 2013. Il comprend un espace de téléchargement en libre accès.

- Visites depuis mai 2013 : environ 600



L'agence d'urbanisme de Lorraine Nord (AGAPE), maître d'œuvre du SCoT, dispose d'un espace dédié au SCoT sur son site Internet, en libre accès, depuis juin 2009. On y retrouve notamment des informations sur les travaux de diagnostic et de prospective pilotés par l'agence.



Les informations dans la presse

Plusieurs articles ont été publiés dans la **presse locale** depuis 2010 (Républicain Lorrain) :

Date	Sujet
19/06/2010	Feuille de route SCoT
12/11/2010	Réunion d'information Audun-le-Roman
12/02/2011	Présentation pré diagnostic
09/04/2011	Zoom sur la démographie
07/10/2011	Zoom sur l'emploi
26/10/2011	Forces et faiblesses du territoire
18/12/2011	Présentation diagnostic CCI
23/03/2012	Zoom sur le logement
18/03/2012	Présentation diagnostic CCPL
05/07/2012	Séminaire prospective les scénarios 2032
25/04/2013	Qu'est ce qu'un SCoT ?
05/06/2013	Présentation PADD CC2R
21/08/2013	Mercy-le-Bas info SCoT
09/10/2013	Interview président SCoT sur le PADD
08/11/2013	Annonce des réunions publiques
16/11/2013	Annonce réunion publique Briey
19/11/2013	Annonce réunion publique Longwy
02/12/2013	Annonce réunion publique Audun-le-R.
01/12/2013	Annonce réunion publique Longuyon

Des publications dans les **bulletins municipaux** ou **intercommunaux** ont également pu être recensées.

On peut citer pour l'exemple et de manière non-exhaustive le Briey Mag, la Chronique Longuyonnaise, le bulletin intercommunal Liaison de la CCPB, les Echos et Nouvelles de Conflans-en-Jarnisy, le bulletin intercommunal Expression du Pays Audunois de la CCPA...

URBANISME La cohérence territoriale est en marche

Actuellement en pleine phase d'élaboration de son diagnostic, le Schéma de cohérence territoriale (Scot) mûrit les esprits de tous les acteurs du Pays-Haut. La première conférence publique s'est tenue très constructrice.



Les acteurs du Nord-meurthe-et-moselle ont été réunis mardi 4 juin à l'occasion de la première conférence publique du Scot Nord 54.

Le Scot Nord 54 est en marche. Les acteurs du territoire ont été réunis mardi 4 juin à l'occasion de la première conférence publique du Scot Nord 54. Cette conférence a été organisée par l'agence d'urbanisme de Lorraine Nord (AGAPE) et le Syndicat Intercommunal de l'Est Lorrain (SIEL). Elle a permis de présenter le projet de Scot et d'écouter les avis des acteurs du territoire. Les participants ont été très nombreux et ont apporté de nombreuses contributions. Le Scot Nord 54 est un projet ambitieux qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à développer durablement le territoire. Il sera élaboré en concertation avec tous les acteurs du territoire et sera adopté par le conseil communautaire de l'Est Lorrain.

Pays-Haut : boom démographique

La désindustrialisation des trois dernières décennies du XX^e siècle a permis d'attirer les jeunes actifs. L'Agence a fourni une analyse.



Le directeur général de l'Agence d'urbanisme de Lorraine Nord (AGAPE) présente le diagnostic de l'Est Lorrain.



Le Pays-Haut connaît un boom démographique. La population a augmenté de 5 000 habitants entre 1999 et 2007. Cette croissance est due à la désindustrialisation des trois dernières décennies du XX^e siècle, qui a permis d'attirer les jeunes actifs. L'Agence d'urbanisme de Lorraine Nord (AGAPE) a fourni une analyse de cette situation.

Urbanisme : les élus veulent en rester maîtres

Le président du dernier conseil communautaire de l'Est Lorrain, le Scot 54 et le Scot Nord 54 ont été élus sur les orientations à privilégier en matière d'urbanisme. Le message a été clair.



Le président du dernier conseil communautaire de l'Est Lorrain, le Scot 54 et le Scot Nord 54 ont été élus sur les orientations à privilégier en matière d'urbanisme.

Le président du dernier conseil communautaire de l'Est Lorrain, le Scot 54 et le Scot Nord 54 ont été élus sur les orientations à privilégier en matière d'urbanisme. Le message a été clair. Les élus veulent en rester maîtres et ont exprimé leur volonté de participer activement à l'élaboration du Scot Nord 54.

Les forces et faiblesses du Pays-Haut

L'élaboration du schéma de cohérence territoriale (Scot) du Nord 54 amène pour 2011 à poser au préalable la rédaction d'un diagnostic. Le renouveau vient de plus.

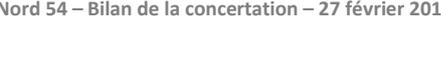


Un travail de diagnostic est en cours pour l'élaboration du Scot Nord 54.

L'élaboration du schéma de cohérence territoriale (Scot) du Nord 54 amène pour 2011 à poser au préalable la rédaction d'un diagnostic. Le renouveau vient de plus. Ce diagnostic permettra d'identifier les forces et faiblesses du territoire et de définir des orientations stratégiques.

Aménager pour préserver l'environnement

Les atouts du territoire sont nombreux et doivent être préservés. L'Agence d'urbanisme de Lorraine Nord (AGAPE) propose des solutions.



Le territoire du Pays-Haut dispose de nombreux atouts environnementaux.

Les atouts du territoire sont nombreux et doivent être préservés. L'Agence d'urbanisme de Lorraine Nord (AGAPE) propose des solutions. Ces solutions visent à protéger l'environnement et à améliorer la qualité de vie des habitants.

Le développement économique

Le développement économique est une priorité. L'Agence d'urbanisme de Lorraine Nord (AGAPE) propose des solutions.

Le développement économique est une priorité pour le Scot Nord 54.

Le développement économique est une priorité. L'Agence d'urbanisme de Lorraine Nord (AGAPE) propose des solutions. Ces solutions visent à attirer des entreprises et à créer des emplois.

Habitat et eq

Le Scot Nord 54 vise à améliorer le cadre de vie des habitants. L'Agence d'urbanisme de Lorraine Nord (AGAPE) propose des solutions.

Le Scot Nord 54 vise à améliorer le cadre de vie des habitants.

Le Scot Nord 54 vise à améliorer le cadre de vie des habitants. L'Agence d'urbanisme de Lorraine Nord (AGAPE) propose des solutions. Ces solutions visent à améliorer l'habitat et à promouvoir l'équité.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Le calendrier

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant :

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant.

Le calendrier de l'élaboration du Scot Nord 54 est le suivant. Les dates indiquées sont des estimations et peuvent être modifiées.

Les documents et brochures d'information

Des documents de synthèse à l'attention des élus et de la population ont été mis en ligne sur Internet dès 2011 (cf. page 11). C'est le cas notamment du **bulletin d'information PériSCoT**, édité par l'AGAPE en février 2011 et février 2012.

En août 2013, une **brochure d'information de 8 pages** sur le diagnostic et les enjeux du SCoT a été éditée à **6 000 exemplaires** à destination de la population. Des lots ont été déposés dans les 116 communes et 8 communautés de communes du SCoT. Il est également disponible sur Internet.



Les panneaux d'exposition

Deux panneaux d'exposition au format 85x200 cm ont été conçus et mis à disposition en août 2013 des **8 communautés de communes du SCoT**.

Ils rappellent les missions et le calendrier du SCoT, ainsi que les principaux éléments de diagnostic et les enjeux identifiés.

Les registres de concertation

Le syndicat mixte a proposé aux habitants et aux acteurs du territoire de s'exprimer sur le projet de SCoT :

- Dès le démarrage des travaux via les coordonnées du syndicat mixte (adresse Email de la direction du syndicat mixte, adresse postale du syndicat), notamment disponibles sur les sites Internet précités.
- Puis à partir de juin 2013 via une adresse Email dédiée « info@scotnord54.org », et enfin en août 2013 par la mise à disposition de **registres de concertation** dans les 8 communautés de communes et les 5 communes isolées, ainsi qu'au siège administratif du syndicat mixte. Les registres étaient accompagnés d'un dossier SCoT comprenant le diagnostic, l'état initial de l'environnement et une note de synthèse sur les enjeux du SCoT. L'existence de ces registres était signalée par une affiche sur place, et rappelée sur le site Internet du syndicat ainsi que sur les panneaux d'exposition.

Les registres de concertation n'ont rencontré aucun succès, aucune observation n'a pu être recensée.

L'association de défense des voyageurs ADV-CLCV a fait parvenir en juin 2011 une liste de propositions à mettre en œuvre en matière de lignes de transport collectif (relevant des autorités organisatrices des transports), ainsi que des préconisations en matière intermodalité qui ont été prises en compte lors des travaux sur le diagnostic.

Une demande émanant d'un particulier concernant la desserte en transport collectif entre Briey et Thionville a également été enregistrée.



Les réunions publiques

Quatre réunions publiques ont été organisées par le syndicat mixte du SCoT Nord 54 en 2013 :

- **Briey** (mairie) le 19 novembre,
- **Longwy** (mairie) le 22 novembre,
- **Audun-le-Roman** (salle Aragon) le 3 décembre,
- **Longuyon** (mairie) le 10 décembre.

L'information sur ces réunions a fait l'objet d'un affichage dans l'ensemble des communes et des intercommunalités du territoire, par le biais d'un courrier transmis par le syndicat mixte. Des Emails ont également été envoyés. Des annonces ont été diffusées sur le site Internet du SCoT et dans la presse locale. Cette dernière a par ailleurs été conviée à assister aux réunions, mais ne s'est pas déplacée.

REUNIONS PUBLIQUES
d'information et de concertation
sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Habitat, activités, déplacements, équipements,
cadre de vie, environnement... :
Quel territoire dans 20 ans ?

Prenez part à l'avenir du
nord Meurthe-et-Mosellan.
Donnez votre avis !

4 RÉUNIONS :

BRIEY Mairie Mardi 19 novembre 2013 à 18h30	LONGWY Mairie Vendredi 22 novembre 2013 à 18h30
AUDUN-LE-ROMAN Salle Aragon Mardi 3 décembre 2013 à 18h30	LONGUYON Mairie Mardi 10 décembre 2013 à 18h30

OUVERT A TOUS

INFORMATIONS :
Internet : www.scotnord54.org
Email : info@scotnord54.org
Tel. : 03 82 45 21 55

Schéma de cohérence territoriale

Dans le cadre de la procédure de concertation sur le Schéma de cohérence territoriale (Scot) nord meurthe-et-mosellan, le syndicat mixte organise une réunion publique de concertation à Longwy-Bas, à l'hôtel de ville vendredi 22 novembre à 18h30.

Briey et son pays

à briey **LE CHIFFRE**

20

Quel territoire dans 20 ans ? C'est pour tenter de répondre à cette question qu'une réunion publique d'information et de concertation, ouverte à tous, est organisée par le Syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale (SCoT Nord 54), mardi 19 novembre à 18h30, en mairie de Briey.

L'entrée sera libre.
Au programme : habitat, activités, déplacements, équipements, cadre de vie, environnement...

Quels modes de déplacements dans 20 ans ? Photo: P. L.

Ordre du jour

- Qu'est-ce qu'un SCoT ?
- Pourquoi un SCoT ?
- Quels constats et quels enjeux dans le Nord 54 ?
- Échanges avec la salle
- Quel projet politique pour répondre aux enjeux ?
- Échanges avec la salle

Chiffres-clés
150 000 habitants
38 000 emplois
60 000 actifs
1 000 km²
116 communes
8 communautés de communes

Environ **80 personnes** au total ont assisté à ces réunions publiques.



A chaque réunion, ont été présentés :

- **Le cadre juridique** régissant les SCoT.
- **Les différentes pièces** qui composent le document SCoT.
- **L'historique et la feuille de route** du SCoT Nord 54.
- **Le diagnostic et les enjeux** du SCoT Nord 54.
- **Le scénario central et le projet politique** du SCoT Nord 54.

Le tableau ci-dessous présente une **synthèse des questions et des observations enregistrées lors des réunions publiques**, avec les réponses du SCoT Nord 54 :

Questions/Observations	Réponses du SCoT Nord 54
<i>Quelle est la durée moyenne d'élaboration d'un SCoT ?</i>	4 à 6 ans en moyenne. Le SCoT Nord 54, jusqu'à son approbation, aura mis quasiment 5 ans.
<i>De combien de temps disposent les communes pour mettre en compatibilité leur PLU une fois le SCoT approuvé ?</i>	Le code de l'urbanisme fixe à 3 ans le délai maximum de mise en compatibilité des PLU avec le SCoT. A noter qu'aucun délai n'est prévu pour les communes disposant encore d'un POS.
<i>Peut-on modifier un SCoT une fois celui-ci approuvé ?</i>	Le code de l'urbanisme prévoit qu'un SCoT doit être évalué au bout de 6 ans, le syndicat mixte décidant alors de son éventuelle mise en révision. Le SCoT Nord 54 inclut cette perspective dans son scénario d'aménagement, avec un premier palier de développement sur les 6 premières années de mise en œuvre du SCoT.
<i>Le PADD fixe un objectif de croissance de la population sur 20 ans. En quoi celle-ci est-elle un facteur de progrès ?</i>	Le territoire du SCoT Nord 54, qui a retrouvé la croissance démographique depuis une dizaine d'année, a perdu un quart de sa population depuis la fin des années 60. L'ambition est donc déjà de consolider cette inversion de la courbe démographique, car la perte d'habitants fragilise les communes, crée des friches urbaines, remet en cause l'existence de certains services publics. Le pari du SCoT est de construire une croissance démographique harmonieuse dans le temps et dans l'espace, qui profite à tous les secteurs du territoire, ce qui n'est pas le cas actuellement.
<i>Les nouveaux habitants s'installant dans nos communes sont avant tout attirés par un coût de l'habitat moins cher que dans les grandes agglomérations. Mais ils se retrouvent parfois piégés par un coût de transport sous-estimé.</i>	Le SCoT prend en compte cet aspect, en le constatant effectivement au niveau de la distance moyenne des déplacements domicile-travail, en hausse constante ces dernières années. Le SCoT propose d'y répondre en favorisant les parcours résidentiels au sein du territoire en fonction de l'âge de la population (habitat adapté aux besoins, rapprochement des services), en encourageant le développement des transports collectifs, et en proposant l'élaboration d'une stratégie économique créatrice d'emplois locaux.
<i>Comment le SCoT s'articule-t-il avec l'opération d'intérêt national (OIN) portée par l'Etat à la frontière luxembourgeoise ?</i>	La concertation avec les personnes publiques associées, dont l'Etat, a permis d'échanger sur la complémentarité du SCoT avec le territoire de l'OIN. L'ambition du SCoT Nord 54 n'est toutefois pas de la même ampleur, car le projet porté par l'OIN prévoit un doublement de la population locale. Mais au-delà de la quantité de logements à produire, le projet OIN interpelle notre territoire sur la qualité de nos futurs logements et de l'environnement dans lequel ils s'inséreront. L'autre enjeu important, c'est le maintien de l'emploi local. Et le pari du SCoT Nord 54, c'est justement de concilier développement de l'habitat et de l'emploi, pour corriger le déséquilibre constaté ces dernières années entre notre bassin d'emplois et les bassins d'emplois voisins.
<i>Face au Luxembourg, état souverain, les territoires lorrains se retrouvent émiettés et divisés pour établir une stratégie.</i>	L'intérêt du SCoT, au-delà des aspects liés à la planification notamment dans le domaine de l'habitat, c'est de pouvoir construire un projet commun rassemblant les différentes composantes du territoire, puis de le soumettre aux partenaires institutionnels comme l'Etat ou le Conseil Régional. Il peut être alors confronté à leur propre stratégie, notamment vis-à-vis du Luxembourg. C'est là qu'intervient l'objectif de mise en cohérence recherché par « l'outil » SCoT.
<i>Comment le SCoT a-t-il intégré les incertitudes économiques dans ses travaux ?</i>	C'est le travail de prospective mené en 2012, avec l'établissement de scénarios, qui a permis de dessiner les hypothèses centrales sur lesquelles les élus ont fondé leur projet politique. Des choix ont été faits, notamment en matière de filières d'activités économiques d'avenir. Pour autant le travail n'a pas consisté à tenter de prédire l'avenir, mais plutôt d'organiser le territoire pour lui donner une plus grande capacité d'anticipation et d'adaptation face aux aléas économiques.

Questions/Observations	Réponses du SCoT Nord 54
<i>Dans le nombre de logements que le SCoT envisage de mettre sur le marché en 20 ans, a-t-on estimé la part des logements existants à réhabiliter ?</i>	Le nombre est difficile à fixer précisément, mais on connaît tout de même le taux de logements vacants dans les communes du SCoT, et il a été identifié un potentiel de logements vacants à récupérer à l'échelle du SCoT en se fixant un objectif de taux moyen de vacance plus vertueux.
<i>Comment le SCoT a-t-il pu déterminer les emplois qui seront porteurs dans les 20 prochaines années ?</i>	Le SCoT n'est pas un schéma de développement économique. Il s'appuie donc sur des documents-cadre au niveau régional et grand-régional, évoquant des filières d'excellence confirmées ou en émergence, en étudiant celles qui peuvent avoir le plus d'impact sur notre territoire : l'automobile, l'éco-construction, l'économie résidentielle liée au vieillissement, etc... Le rôle principal du SCoT en matière économique, c'est avant tout de faciliter l'accueil de nouvelles activités, et d'encourager les acteurs locaux, notamment les communautés de communes, à se doter de stratégies économiques concertées et complémentaires.
<i>Produire de l'habitat selon les nouvelles normes d'éco-construction sera primordial pour améliorer la qualité du parc logement et renforcer l'attractivité du territoire.</i>	Le SCoT prend en compte ce point, tant du point de vue des recommandations sur les normes de construction que du point de vue du soutien au développement d'une filière économique locale dédiée.
<i>On connaît l'importance des flux transfrontaliers vers le Luxembourg, et l'engorgement des routes qui en découle. Comment peut-on influencer sur l'achèvement du contournement d'Audun-le-Tiche ?</i>	Le SCoT Nord 54 détermine les projets d'infrastructures prioritaires, notamment routières. La prolongation du contournement d'Audun-le-Tiche jusqu'à la RN52 fait partie des priorités identifiées. Le SCoT prescrit ensuite aux communes le soin de réserver dans leur PLU les emprises foncières nécessaires pour ces voiries, quand le tracé est suffisamment connu. Mais le SCoT ne pilote pas et ne finance pas ces travaux qui ne relèvent pas de ses compétences.
<i>Comment se répartissent les objectifs de logements entre chaque commune ?</i>	Le SCoT fixe des objectifs de logements par communauté de communes. Ensuite, il tient compte des typologies de communes présentes au sein de chaque intercommunalité (villages, pôle de proximité, pôle d'équilibre, cœur urbain), pour ventiler les logements en fonction des caractéristiques de chaque strate (présence d'emplois, de services, niveau de population, connexion aux transports collectifs...). Pour des communes de même polarité (plusieurs villages par exemple), c'est au sein de l'intercommunalité que l'arbitrage se fait, notamment par le biais d'un programme local de l'habitat.
<i>Une présence médicale de bon niveau est un facteur d'attractivité essentiel pour une commune.</i>	Le SCoT prend en compte ce point, en ayant identifié un risque de désertification médicale sur certains espaces du territoire.
<i>En matière de déplacement, les transports collectifs ne sont pas aussi performants que la voiture.</i>	Cela dépend de quel niveau de performance on parle. Ecologiquement, les transports collectifs émettent bien moins de gaz à effet de serre par personne que la voiture individuelle. Economiquement, il est de plus en plus avantageux de prendre les transports collectifs pour se rendre au travail, avec la hausse du prix des carburants. En termes de temps de trajet, certains axes routiers vers le Luxembourg et la Moselle sont de plus en plus engorgés et font augmenter le temps de parcours, sans parler des risques d'accidents. Le SCoT fait donc le choix d'encourager l'intermodalité dans les transports et la progression de la part des transports collectifs dans les modes de déplacement de la population.

Bilan de la concertation :

Le comité syndical du syndicat mixte du SCoT Nord Meurthe-et-Mosellan a fixé le 3 février 2010 les objectifs et les modalités de concertation à destination de l'ensemble des acteurs et de la population de son territoire, pour les informer des travaux du SCoT et leur permettre de transmettre leurs observations.

Les objectifs posés par cette délibération ont été largement atteints :

- **101 réunions** rassemblant élus, techniciens, représentants des personnes publiques associées et de la société civile ont été organisées.
- Près de **50 documents** intermédiaires, comptes-rendus, actes ou synthèses ont été envoyés, distribués ou mis à disposition via Internet.
- **130 personnes** ont répondu à l'enquête prospective sur leur vision du territoire dans vingt ans.
- **27 contributions** écrites d'élus, de collectivités ou de partenaires institutionnels ont été transmises.
- Plus de **3 000 visites** sur les pages des sites Internet dédiés au SCoT Nord 54 ont été enregistrées.
- **4 réunions publiques** ont accueilli près de **80 personnes** pour débattre du SCoT.
- **L'exposition** sur le diagnostic et les enjeux a été installée dans **huit sites** différents du territoire.
- **6 000 exemplaires** de la brochure d'information ont été mis à disposition dans les communes.
- **15 articles de presse** ont évoqué l'avancement des travaux du SCoT.

Un point intermédiaire sur la concertation a été réalisé en comité syndical le 26 juin 2013.

Les conditions ont donc été remplies pour assurer une élaboration réellement participative du schéma de cohérence territoriale. Elles ont permis l'émergence d'un nouvel espace de dialogue à l'échelle du Pays Haut meurthe-et-mosellan, qui facilitera la mise en œuvre du SCoT une fois celui-ci approuvé.

3 – BILAN DE LA CONCERTATION : ANNEXE

Délibération du comité syndical du 3 février 2010 :

SCOT Nord Meurthe-et-Mosellan
Syndicat Mixte

SPBRIEY 54
10-02-10

Séance ordinaire du 3 février 2010
Extrait du procès-verbal des délibérations du comité syndical

L'an deux mille dix, le 3 février à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du SCOT Nord Meurthe-et-Mosellan, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel Saint Pierremont à Mancieulles, sous la présidence de Monsieur Guy VATTIER, Président du Syndicat Mixte du SCOT Nord Meurthe-et-Mosellan.

Présents titulaires :

Alain ANTZAK, Joseph BEC, Jean-François BENAUD, Robert BOURGUIGNON, Bernard BRUNETTE, Marc COLIN, André CORZANI, Patrick DALLA RIVA, Gérard DIDELOT, Christian DURAND, Philippe FISCHESSE, André FORTUNAT, Gérard GROTTTO, Francis HERBAYS, Edouard JACQUE, Françoise JACQUES, Bernard LABBE, Frédéric LAMORLETTE, Christian LAMORLETTE, Philippe LANVIN, Etienne LEFEVRE, Patrick LOT, Jean-François MARIEMBERG, Jacques MARTEAU, Jacques MIANO, Jean-Pierre MINELLA, Bruno PEDESINI, Claude POLO, Daniel ROESER, Jean-Luc SCHMITZ, Guy VATTIER, Jean-Marie WEYLAND.

Présents suppléants :

André GOURY, suppléant, représente Christian ECKERT
Fabrice BROGI, suppléant, représente Josiane LUTTIQUE
André MARTIN, suppléant, représente Jean TONIOLO

Absents ayant donné pouvoir :

Marc CECCATO donne pouvoir à Philippe FISCHESSE
Jean-François DAMIEN donne pouvoir à Patrick DALLA RIVA
Pierre MERSCH donne pouvoir à Guy VATTIER
Bernard MICHEL donne pouvoir à Gérard DIDELOT

Absents :

Joseph AMMENDOLEA, Albert BAGAGLIA, Lucien BETTI, François BOUDOT, Michel BRIER, Yvon BUCHART, Jean-Paul DANLOY, Robert DEFER, Evelyne DIDIER, André FERRARI, Pierre FIZAINE, Georges FORDOXEL, Jean-Pierre FRANCONNET, Lucien HOCHSTRASSER, Pascal JACQUET, Emmanuel JEANPIERRE, Daniel LABARRE, Jean-Claude MAFFEI, Daniel MATERGIA, Alain MERCIER, Daniel NEZ, Claude STEUER, Hamdi TOUDMAN, Olivier TRITZ, Bruno TROMBINI.

Secrétaire de séance : Françoise JACQUES

9 - PRESCRIPTION D'ELABORATION DU SCOT ET FIXATION DES OBJECTIFS ET MODALITES DE CONCERTATION

L'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme précise que l'élaboration d'un SCOT nécessite au préalable de délibérer sur les objectifs et sur les modalités de la concertation associant, durant toute la durée des études du schéma, l'ensemble de la population du territoire, les représentants de la profession agricole, des entreprises, des associations locales compétentes en matière d'habitat, d'urbanisme, de déplacement, d'environnement, ainsi que les chambres consulaires.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 21 janvier 2010,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, moins 6 abstentions, établit les objectifs et les modalités de concertation relatifs à l'élaboration du SCOT, tels que présentés ci-dessous :

Tout au long de la démarche d'élaboration du SCOT, les modalités de concertation ont pour objectifs d'organiser l'information, les débats et les échanges afin de permettre à l'ensemble de la population et des acteurs du territoire de prendre connaissance des réflexions en cours, et de faire part de leurs observations.

Pour atteindre cet objectif, le syndicat mixte établit les modalités de concertation suivantes, conformément aux articles L.122-4 et L.300-2 du Code de l'Urbanisme :

- ✓ Une ou plusieurs journées de séminaire pourront se tenir, en tant que de besoin, avec les élus du territoire ;
- ✓ Des documents papiers synthétiques seront rédigés par le syndicat mixte et mises à disposition de ses membres ; ceux-ci pourront les reprendre dans leurs journaux ou bulletins d'information ;
- ✓ Les informations relatives au SCOT seront mises en ligne sur Internet ;
- ✓ La population sera tenue informée de l'avancée des travaux au fur et à mesure de l'élaboration du SCOT et de ses principales phases (diagnostic, projet d'aménagement et de développement durable, document d'orientations générales), par des articles d'information à paraître dans la presse locale, par une exposition dédiée, et par des réunions publiques ;
- ✓ Toute personne souhaitant faire connaître au syndicat mixte ses observations relatives à l'élaboration du SCOT pourra le faire par voie postale à l'adresse du syndicat, ou par voie électronique via une adresse dédiée ;
- ✓ Un registre sera également mis à disposition au siège du syndicat mixte et aux sièges des membres du syndicat mixte, pour y consigner les différentes observations.
- ✓ L'enquête publique prévue à l'article L.122-10 du Code de l'Urbanisme sera par ailleurs effectuée selon les formes prévues par l'article R. 122-10.

Un point régulier sur la concertation sera fait devant le comité syndical et un bilan de la concertation sera présenté au comité syndical avant l'arrêt du projet de SCOT.

En application de l'article R.122-13 du code de l'urbanisme, la délibération relative aux modalités de concertation adoptées pour l'élaboration du SCOT sera affichée pendant un mois au siège du Syndicat mixte du SCOT, ainsi que dans les mairies et sièges des intercommunalités concernées par le périmètre du SCOT.

Cet affichage sera mentionné en caractères apparents dans le Républicain Lorrain ou tout autre journal diffusé dans le département. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier pourra être consulté.

LE COMITE SYNDICAL NOTIFIERA CES MODALITES DE CONCERTATION :

- AU PREFET DE LA REGION LORRAINE,
- AU PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE,
- AU PREFET DE MEUSE,
- AU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE,
- AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE,
- AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE MEUSE,
- AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE MOSELLE,
- AU PRESIDENT DES AUTORITES ORGANISATRICES DE TRANSPORTS URBAINS INTERVENANT SUR UN PTU COUVRANT MEME PARTIELLEMENT LE PERIMETRE DU SCOT,
- AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE,
- AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE,
- AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES METIERS DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE,
- AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MEUSE,
- AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MEUSE,
- AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES METIERS DE LA MEUSE,

- AUX PRESIDENTS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES INTEGREES DANS LE PERIMETRE DU SCOT,
- AUX MAIRES DES COMMUNES INTEGREES DANS LE PERIMETRE DU SCOT,
- AU PRESIDENT DU PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE,
- AU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DU PAYS DU BASSIN DE BRIEY,
- AU PRESIDENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU BASSIN DE BRIEY,
- AU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DU POLE EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT,
- AUX PRESIDENTS DES SCOT DE L'AGGLOMERATION DE METZ, DE L'AGGLOMERATION DE THIONVILLE, DU SUD MEURTHE-ET-MOSELLE,
- AUX PRESIDENTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE VOISINS COMPETENTS EN MATIERE D'HABITAT, D'URBANISME, DE DEPLACEMENT, D'AMENAGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT,
- AUX PRESIDENTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES LUXEMBOURGEOISES ET BELGES LIMITROPHES AU PERIMETRE DU SCOT NORD MEURTHE-ET-MOSELLAN, COMPETENTES EN MATIERE D'HABITAT, D'URBANISME, DE DEPLACEMENT, D'AMENAGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT.

Pour extrait conforme

Le Président,

Guy VATTIER.